

Assemblée Générale 2021 du 07/03/2022

(Présentiel et visioconférence)

Rapport moral et d'orientation

L'exercice traditionnel du rapport moral impose un retour d'expériences sur une année écoulée. L'année 2021 a été pour notre association une année peu ordinaire à plusieurs points de vue. Caractérisée par les aléas d'une pandémie qui ne cesse de déjouer les prévisions optimistes permises par la généralisation des campagnes de vaccination, la survenance des variants successifs a interrompu à de multiples reprises les élans permettant à chacun d'entre nous de reprendre une vie normale. Cependant, cette tension collective sur la COVID n'a nullement interrompu l'activité de notre association au cours de l'année 2021. Si des points très positifs sont à mettre à l'actif de notre collectif, des points plus fragiles peuvent être également identifiés.

1. **Parmi les points positifs**, nous pouvons identifier une **action très active des associations sur les différents territoires** de la métropole et du département du Rhône. Lors de nos rencontres mensuelles, le tour de table systématique permet à chacun d'entre nous de comprendre les problématiques spécifiques, les actions et les difficultés particulières rencontrées par les uns et les autres. La qualité de l'écoute, ainsi que le respect mutuel de chacun des engagements assumés par les membres de la CUM sont des points essentiels qu'il est important de souligner.

Parmi les points qui sont revenus de manière récurrente, **le problème de l'accès aux droits fondamentaux** s'est imposé comme une priorité. L'impossibilité d'obtenir des rendez-vous en préfecture, les difficultés induites par la dématérialisation des procédures, les arcanes de plus en plus complexes des documents à renseigner ainsi que des délais allongés pour accéder aux droits à la santé, à la scolarisation, au logement ou au travail sont le quotidien de nos associations. La mise en récit des cas individuels vécus par chacune des associations permet d'alimenter des réflexions plus générales et de s'impliquer dans des actions plus collectives. C'est ainsi que la mobilisation de la Cimade sur la dématérialisation des titres de séjour a été relayée par de nombreux acteurs de notre collectif.

La question des MNA s'est inscrite à l'agenda des préoccupations centrales de la CUM et a fait l'objet d'une forte mobilisation des bénévoles de la Croix Rousse et des membres de la CUM notamment autour de Jean Paul, Armand, Frédéric, Denis et quelques autres adhérents à titre individuels impliqués personnellement dans cette action de longue haleine. **La problématique du conventionnement comme instrument juridique de sécurisation des immeubles vacants** a marqué quelques progrès très significatifs malgré les nombreux tâtonnements, les hésitations et un jeu de rôle pas toujours évident à décrypter entre les différents acteurs publics de la métropole. En effet, la CUM a souvent été, au cours de l'année, confrontée à un jeu de mistrigi entre la Métropole et l'Etat pour la prise en charge des MNA en recours. L'intervention de la Mairie de Lyon et son rôle de médiation, bien que non compétente sur ce sujet, a permis de débloquer certaines

situations. La force de notre conviction sur la légitimité de faire appliquer la loi républicaine pour mobiliser la vacance à travers l'article 29 de la loi ELAN commence à faire bouger les lignes et de renforcer la confiance des institutionnels à l'égard de notre action citoyenne.

2. **Les points de fragilité de notre coordination** sont notamment en lien direct avec notre action envers les MNA et l'occupation des 4 lieux actuels de vacance. Cette action bouscule les repères et peut s'analyser comme une forme de désobéissance civile par notre refus de voir dormir sous tente tous ces jeunes. **Notre combat pour le respect du principe dignité** qui s'est traduit par un hébergement dans des immeubles vacants, implique une évidente prise de risque. Et c'est à ce sujet que certaines associations membres de la CUM ont manifesté à notre égard une certaine frilosité, voire une prise de distance à l'égard de notre action. La fragilité de la CUM se positionne clairement à ce niveau. Les grandes associations issues de la sphère catholique ont pris au cours de l'année un recul de plus en plus marqué avec nos engagements considérés comme une prise de risque somme toute dérangeante.
3. **Concernant les orientations de l'année 2022**, un des défis à relever portera sur le renforcement des liens de partenariat avec différentes "grosses associations" appartenant ou non officiellement à la CUM comme ALYNEA, Médecins du Monde, Singa, l'ACLAAM, le Secours Catholique, Le Nid, ATD Quart Monde, Notre Dame des Sans-Abris, Habitat et Humanisme pour développer encore plus la mutualisation et la coordination locale des actions auprès des personnes exilées. Car la force d'un plaidoyer pour faire vivre de manière effective les droits fondamentaux des personnes migrantes sur notre territoire ne sera que plus efficace que si nous agissons tous ensemble.

Plus concrètement, plusieurs manifestations déjà inscrites au calendrier du premier trimestre 2022 vont sans doute permettre de renforcer les liens avec tous les acteurs de la solidarité envers les personnes migrantes et, si possible, permettre une forte implication de tous les adhérents de la CUM (adhérents associatifs et adhérents citoyens).

Citons pour mémoire :

- Salon Primevère : vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 février 2022 à Eurexpo.
- Journée ASSEDA, samedi 12 mars 2022 sur le thème : « Migrants, changer de regard » au parc Chabrière à Oullins.
- Journée DU Lyon 2, vendredi 8 avril 2022 sur la thématique : « Femmes migrantes » à la Fac du Rhône
- Journée de travail de la CUM sur la question des MNA prévue le samedi 9 avril à Oullins (Parc et Salle Saint Viateur)

De quoi ouvrir de nouveaux horizons ...

Geneviève IACONO, co-présidente